L'escalier permet de compenser la déclivité du terrain. Les immeubles ont un étage de soubassement à l'arrière qui fait rez-de-chaussée.

IVR11_20167800065NUC4A
Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk
Date de prise de vue : 2016
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation